

PAR COURRIEL

Le 22 octobre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant un déversement de produits pétroliers –  
Rapport d'Urgence – Environnement T-12-2012-05-18-01**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 20 octobre 2015 concernant l'objet précité.

Nous vous transmettons le document suivant :

- rapport d'Urgence – Environnement T-12-2012-05-18-01, 3 pages.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.

*Original signé par*

Line Fradette  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.

### ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-12-33095-01

T-12- 2012-05-18 - 300737879

Date événement: 2012-05-16 Heure événement:

No ville: 33095

Organisme imp: 23/24

Tel organisme:                     

Adr organisme:                     

Posté:                     

Ville organisme:                     

Code postal:                     

Endroit événement: FROMAGERIE BERGERON INC., 3837, ROUTE MARIE-VICTORIN

Ville événement: SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Produit en cause: HUILE HYDRAULIQUE

État du Produit: LIQUIDE

Classe:	3
ONU:	

Quantité: APPROXIMATIVE

Impliqué: 150

Déversé: 150

Récupéré: 150

SECTEUR: MIXTE COMMERCIAL RÉSIDENTIEL

IMPACT: SOL

TYPE D'ÉVÉNEMENT: BRIS D'ÉQUIPEMENT

Nb photo: 1

SOMMAIRE: BRIS D'UNE NACELLE CAUSANT UN DÉVERSEMENT D'HUILE HYDRAULIQUE AU SOL

Signalé: 23/24

Retour appel: 12:35

Organisme: 23/24

Téléphone:                      Date: 2012-05-18

### PERSONNES PRÉSENTE SUR LES LIEUX

Sortie: OUI  
Environnement: JOELLE G.-GODBOUT

Heure arrivée: 14:30

Heure départ: 15:05

Org impliqué:

Temps total: 90

Municipale:

Nbs sortie: 1

Autres: 23/24

Catégorie: 1

Transféré: IND EX: 46,00000 46,661429 EX: -71,00000 -71,572579

Signature: [Signature]

Date: 2012-05-22

## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-12-33095-01

T-12-2012-05-18 -3E+

Rapport détaillé: A.R. 12-20120518-0749

M. Éric Bonin, coordonnateur MDDEP-UE m'avise qu'un déversement d'huile hydraulique aurait eu lieu au 3337, route Marie-Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly, le 16 mai dernier. Le bris d'une nacelle hydraulique de la compagnie 23/24 aurait causé le déversement d'environ 150 litres d'huile hydraulique sur l'accotement de la chaussée. 23/24 responsable environnement chez — tiendrait tout juste d'être avisé de l'évènement, mais détiendrait peu d'information pour l'instant. M. Bonin me demande donc d'aller réaliser une vérification des lieux.

14h30 - Arrivée à Saint-Antoine-de-Tilly. Après vérifications le 3337, route Marie-Victorin, n'existe pas. Un citoyen me dit que des travaux d'excavation et des camions de la compagnie Telus auraient plutôt été aperçus devant le 3837, route Marie-Victorin, au cours de la semaine.

Je communique alors avec 23/24 pour demander davantage de précisions sur le lieu de déversement. Elle m'informe qu'une partie du déversement aurait eu lieu sur l'accotement de la chaussée et que lorsque la fuite aurait été constatée, l'équipement en cause aurait été déplacé dans le stationnement de la Fromagerie Bergeron situé au 3837, route Marie-Victorin.

La compagnie de récupération — se serait rendu sur les lieux dans les 45 minutes suivants l'incident. Les sols excavés auraient été envoyés chez 23/24 53  
54 Je connaît toutefois pas les quantités de sols contaminés expédiés pour l'instant.

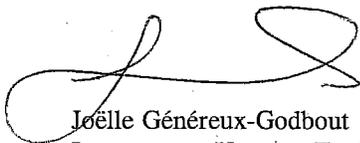
Des boudins oléophiles auraient été placés dans le fossé de route à proximité en prévention, mais aucune contamination des eaux de surface n'aurait été constatée. Du sable et du gravier propre auraient été remis sur l'accotement de la chaussée le jour de l'incident tandis que le gravier du stationnement aurait seulement été remplacé aujourd'hui en matinée après que les résultats d'analyse des échantillons de sol auraient confirmé la remise en état complète des lieux. Les propriétaires de la Fromagerie Bergeron auraient été avisés de l'incident.

Selon les informations obtenues par 53/54 j'identifie dans le stationnement de la Fromagerie Bergeron, une zone où du gravier neuf semble avoir été déposé récemment. Je localise la zone et obtiens la coordonnée UTM NAD 83 19 T 0303191, 5170755.

Je n'identifie pas (évaluation visuelle et olfactive) de contamination dans le fossé à proximité de la zone de déversement ni dans l'égout pluvial situé dans le stationnement de la fromagerie à proximité.

15h05 - Je quitte les lieux.

Le 18 mai à 15h00 - 23/24 a envoyé à M. Bonin un courriel incluant un rapport d'accident environnemental (voir en pièce jointe).



Joëlle Généreux-Godbout  
Intervenante Urgence-Environnement

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom : Déversement huile hydraulique par 23/04

Municipalité : Saint-Antoine-de-Tilly

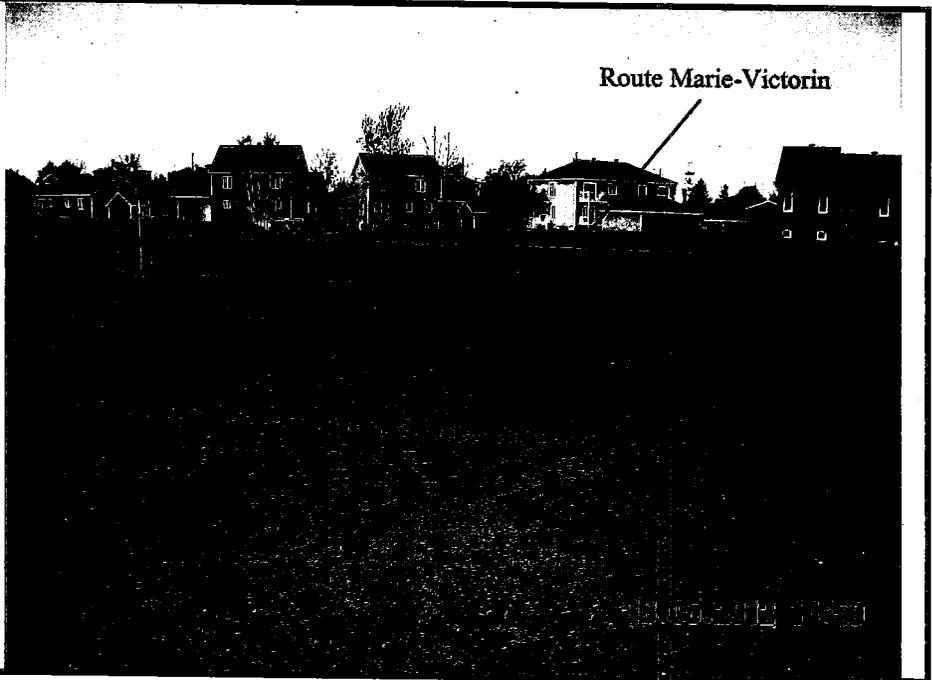
Date : 2012-05-18

N/D : 7110-12-10-33095-01

Photo # 1 :

Fichier : DSCN0005

Note : Lieu du déversement remis en état.



Photographié par : Joëlle Généreux-Godbout